

Prix patrimoine Culture Montérégie

Appel de candidatures 2019-2020

Date limite pour soumettre sa candidature : **vendredi 6 décembre 2019.**

Renseignements et procédures

La Montérégie se situe au troisième rang au Québec en ce qui a trait au nombre d'immeubles patrimoniaux, de sites patrimoniaux, de musées et de centres d'interprétation. Culture Montérégie, par la remise de son Prix patrimoine, souhaite sensibiliser le public et les élus à la vigueur et à la richesse du patrimoine présent en région. Et surtout, il veut saluer les initiatives qui permettent à la population de se l'approprier tout en contribuant à la mise en valeur de l'histoire et du patrimoine de la Montérégie.

C'est dans cette optique que Culture Montérégie a choisi de souligner les **activités de transmission, d'interprétation ou de diffusion** qui visent à **mettre en valeur un élément du patrimoine**, et ce, quelle que soit la pratique (archéologie, patrimoine vivant, histoire, tradition orale, archives...).

Encore une fois cette année, le prix sera remis lors d'un événement qui se tiendra en mars 2020 et au cours duquel seront également remis le [Prix relève Culture Montérégie – La Fabrique culturelle](#) et le [Prix du CALQ – Artiste de l'année en Montérégie](#). Cet événement contribuera ainsi avec éloquence à promouvoir l'excellence en arts, culture et patrimoine dans la région.

Qui peut participer?

Tout projet est admissible, qu'il soit mené par une Municipalité régionale de comté (MRC), une Municipalité, un organisme, un individu, un collectif ou une

institution. L'activité doit avoir été réalisée dans la période s'échelonnant du **1er janvier 2019 au 31 décembre 2019** et doit avoir eu lieu sur le territoire de la Montérégie. Les projets des membres du conseil d'administration de Culture Montérégie ne sont pas admissibles.

Exemples de projets admissibles :

- Activités d'animation ou spectacle à caractère patrimonial (conte, chanson, théâtre, danse traditionnelle...);
- Activités éducatives;
- Interprétation d'un lieu patrimonial (parcours, circuit, sentier...);
- Exposition muséale;
- Publication liée au patrimoine et accessible au public;
- Jeux interactifs, multimédias;
- Festival;
- Initiative citoyenne visant la sauvegarde ou la mise en valeur du patrimoine.
-

Dans le cas où il s'agit d'une activité ou d'un événement qui est récurrent, seule l'édition qui a eu lieu en 2019 sera évaluée. Toutefois, une activité ayant déjà reçu le Prix patrimoine des années précédentes n'est pas admissible. Pour vérifier ce que l'on entend par « patrimoine », veuillez vous référer au site du ministère de la Culture et des Communications [en suivant ce lien](#).

Critères d'évaluation

Les projets soumis seront évalués par un jury de pairs possédant des expertises diversifiées en matière de patrimoine. La sélection du lauréat sera faite en respectant les critères suivants : originalité, rayonnement et impact, qualité, intérêt patrimonial de l'action et sa valeur symbolique pour la collectivité. **Vous aurez accès à plus de détails en [cliquant ici](#).**

Documents à joindre à votre candidature :

1. Le formulaire dûment rempli ([document Word à télécharger](#));
2. Un **maximum** de cinq photos **numériques** (format JPG, résolution minimale de 300 dpi) avec un court texte explicatif pour chacune des photos (bas de vignette), et accompagnées des crédits photos (s'il y a lieu);
3. Documents complémentaires (brochure, dépliant, affiche, dossier de presse, etc.);
4. La charte de votre organisme et mission ou la démarche artistique (pour les artistes) s'il y a lieu.

Pour tous les détails et pour avoir accès au formulaire, [suivez ce lien](#).

Date limite pour soumettre sa candidature : **vendredi 6 décembre 2019.**

Pour plus d'information, n'hésitez pas à communiquer avec **Jacinthe Ducas**, agente de développement et de services aux membres, au 450 651-0694/1 877 651-0694, poste 222, ou à jducas@culturemonteregie.qc.ca.